

Note : le 25 novembre est la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

## Sommaire

La législation .....	1
Professionnel.les : repérer et accompagner la victime .....	2
Les aides et dispositifs de soutien à la victime .....	3
Les formations en région PACA.....	4

## La législation

### Violences conjugales : l'ordonnance de protection immédiate adoptée

*Article | ASH, juin 2024*

L'ordonnance de protection a été créée par une loi du 9 juillet 2010. Elle permet d'accorder aux victimes de violences conjugales, des mesures pour les mettre à l'abri du danger. Un texte a été voté par le Sénat le 14 mai afin de renforcer ce dispositif.

[Lire l'article](#)

### Loi du 28 février 2023 créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales

*Article | Vie Publique, 1 mars 2023*

La loi crée une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, sous la forme d'un don ou d'un prêt sans intérêt. Il s'agit d'aider ces victimes à quitter rapidement le foyer conjugal pour se mettre à l'abri et prendre un nouveau départ. Ainsi, la loi prévoit d'octroyer cette aide d'urgence aux victimes de violences commises par le conjoint, le partenaire pacsé ou le concubin quand elles sont attestées par : une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ; un dépôt de plainte ; un signalement adressé au procureur de la République.

[Lire l'article](#)

### Loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales

*Article | Vie Publique, 31 juillet 2020*

La levée du secret médical devient possible lorsque les violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que celle-ci se trouve sous l'emprise de son auteur. Le professionnel de santé doit s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime. En cas d'impossibilité d'obtenir cet accord, il doit l'informer du signalement fait au procureur de la République.

[Lire l'article](#)

➔ Sur le même sujet :

**La nouvelle dérogation au secret professionnel en cas de violences conjugales : nécessité de protéger et lien de confiance à préserver. Comment choisir, comment agir ?**

*Article | CNEH, 25 novembre 2020*

[Lire l'article](#)

## Professionnel.les : repérer et accompagner la victime

### Prise en charge des violences conjugales

Site Internet / Violence Santé Femmes.fr, consulté le 13 mai 2025

Destinée aux professionnels de santé, cette plateforme a été créée par l'association Gynécologie sans Frontières : fiches réflexes et conduites à tenir pragmatiques et un annuaire géolocalisé.

[Consulter la rubrique Outils pour les professionnels](#)

- ➔ Fiche « **Levée du secret professionnel (santé) et signalement en cas de violences conjugales** : Le médecin ou le professionnel de santé doit s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime majeure sinon il doit l'informer du signalement fait au procureur de la République. »

[Consulter la fiche](#)

### Opale Care

Site Internet / Consulté le 13 mai 2025

Plateforme dédiée aux victimes de violences conjugales, conçue sur le modèle de Doctolib. Elle référence les professionnels spécialisés pour faciliter l'accès aux soins et valoriser l'engagement des médecins. Gratuite et accessible, elle permet aux victimes d'évaluer leur exposition aux violences et de recevoir des solutions adaptées, via un quizz de 200 questions.

[Consulter le site](#)

### Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple : recommandations

Fiche / HAS, 23 novembre 2022

Pour les professionnels de santé :

- Un outil d'aide au repérage des violences conjugales ;
- Des fiches pratiques : comment repérer et évaluer ; comment agir ;
- Une vidéo « La minute RECO : violences conjugales, comment les repérer ? »

[Télécharger les outils](#)

- ➔ Voir aussi : **Violences conjugales : en parler pour mieux les repérer**

Webinaire / HAS, Le Quotidien du Médecin, 22 juin 2023

[Regarder le replay et consulter le support de présentation](#)

### Violences au sein du couple

Livret / Ministère de la santé et de la prévention, novembre 2023, 24 p.

Des outils pour sensibiliser, former et offrir des ressources aux soignant-es.

[Télécharger le document](#)

### Violences conjugales : la HAS appelle les médecins à se saisir pleinement du sujet

Article / HAS, 24 novembre 2023

Les résultats de cette enquête soulignent que les patientes sont très favorables à ce questionnement systématique, qui reste trop peu mis en œuvre aujourd'hui.

[Lire l'article](#)

### Secret médical et violences au sein du couple

Guide / Conseil national de l'ordre des médecins, 14 octobre 2020, 41 p.

Pour les professionnels de santé, des fiches pratiques et de textes explicatifs.

[Télécharger le document](#)

### Violences conjugales : guide juridique

Guide / Sonia Cherifi, décembre 2022, 61 p.

Des conseils pratiques et juridiques pour savoir comment agir : Comment savoir si je suis victime de violences ? ; Agir ? ; Je saute le pas, je veux dénoncer ma situation de violences, comment agir ? ; Être protégée ? Comment ?

[Télécharger le document](#)

### **Addictions et violences conjugales : un accompagnement spécifique pour les femmes et enfants victimes**

Article | *Addictions France*, 7 mars 2022

Déclencheur ou conséquence, les addictions entretiennent des liens étroits avec les violences conjugales.

[Lire l'article](#)

➔ Fiche Repères [Violences conjugales et addictions](#), 24 p.

### **Violences faites aux femmes : améliorer la prise de conscience sociétale et former les professionnels en contact avec les victimes**

Dossier | *CRES PACA, Priorités Santé, n° 60, mai-août 2021, 20 p.*

[...] Former les professionnels de santé. Femina Care, un projet d'envergure sur toute la région », explique Nicole Miroglio, pilote de programmes de santé au département prévention.

[Télécharger le dossier](#)

➔ Note: Femina Care était un projet sur 3 ans (2019-2022) porté par l'association SOS femmes 13 devenue Solidarité femmes 13. [ Il n'y pas d'information récente montrant que ce projet perdure]. [Lire l'article](#)

## **Les aides et dispositifs de soutien à la victime**

### **Femmes victimes de violences : des soignants sont à vos côtés**

Campagne | *ARS PACA, 16 juillet 2024*

L'ARS PACA lance une campagne de communication pour lutter contre les violences faites aux femmes et inciter les victimes à se faire accompagner.

[Lire l'article](#)

### **Arrêtons les violences : trouver une association près de chez vous**

Site Internet | *Gouvernement.fr, consulté le 13 mai 2025*

Ce portail s'adresse aussi aux professionnels qui interviennent dans le parcours d'une femme victime de violences sexistes et sexuelles.

[Consulter le site](#)

➔ Annuaire des associations locales pouvant apporter informations, soutien et accompagnement aux victimes, à leur entourage et aux professionnels.

[Consulter l'annuaire](#)

### **La Maison des femmes**

Objectif : offrir un lieu d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation pour les femmes victimes de violences.

- Dans les Alpes-Maritimes à [Nice](#)
- Dans les Bouches-du-Rhône à [Marseille](#)

### **Vous êtes témoin ou victime de violences ? Agissez !**

Des plateformes téléphoniques et en ligne sont disponibles :

- Le **17** ou le **114 par SMS** en cas de danger
- Le **3919**, numéro gratuit et anonyme, 7j/7, 24h/24
- [Le site Internet dédié](#) accessible 7j/7, 24h/24

### **Violence conjugale**

Site Internet | *Service public.fr, consulté le 13 mai 2025*

Présentation des aides et dispositifs de soutien à la victime qui en fait la demande.

[Consulter le site](#)

## Les formations en région PACA

### **FR CIDFF PACA**

Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ses objectifs: favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ; promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

[Consulter le site](#)

### **Solidarité femmes 13**

L'association accompagne les femmes, et leurs enfants, victimes de violences conjugales ou sexuelles dans les Bouches-du-Rhône. Elle propose des formations et sensibilisation des travailleurs sociaux, des professionnels de la justice, de la santé, de la police...

[Consulter le site](#)

### **La Maison des femmes de l'AP-HM à Marseille**

L'axe de formations propose un travail de prévention et de sensibilisation aux violences faites aux femmes et à leur prise en charge auprès des professionnels.

[Consulter le site](#)

### **Rhéso**

L'association Rhéso organise des formations qui s'adressent aux soignants ou non soignants (travailleurs sociaux, accompagnants, professions du droit, agents d'accueil, d'insertion etc...) qui sont amenés à travailler avec des femmes victimes de violences et aussi leurs enfants.

[Consulter le site](#)